

[Text]

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I find this a rather curious way of proceeding. Bearing in mind all of the strength of the reasons for the inclusion of the limit in the first place, it is curious that after one year's experience one would say "take all the controls off, take all limits off". I should much rather see an increase in this limit to give the flexibility to the commission that it requires. Then, based upon further experience, if we have to make changes we shall. I cannot bring myself to the point of saying, "all right, we will remove all control," based on the one year's experience. It is for that reason that I think the position of the government in calling for this change is rather weak.

• 1000

Mr. Lang: I do not accept your proposition that the reasons for the limit were themselves strong. Perhaps there were thought to be advantages in the limit, but how strong the reasons were I do not think is made out at all. It just seems to me that the arguments we have seen here this morning are much stronger for not having a limit in view of the fact that the whole patterns of contributions, government obligations, benefits, are laid out in the Unemployment Insurance Act and we will want to see funds in the hands of the Commission to meet those obligations. As hon. members have said—even Mr. Alexander said he wants to see these payments made to individuals and the funds in the hands of the Commission to make them. This will always be our position, and I am sure hon. members will see that the only alternative available to them would be to change the pattern in the Act, if that becomes Parliament's desire, and not to stop payments according to its terms.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, it is not quite the desire of seeing money that is behind this bill. I am suggesting to the Minister, Mr. Chairman, that it is the fact that the government have had to come to the public penitent's bench that makes it very embarrassing; that they ought to avoid that in future, and that it is self-interest, albeit a very generous attitude towards the potential claimants under the fund, but that the real purpose of this is to avoid having to come again before Parliament. As the Minister, Mr. Andras, said, "We have to take our lumps". The government does not want to take its lumps. That is what seems to me to be the sole motivation of Bill C-124. They do not want to take their lumps again.

The Chairman: Mr. Reilly.

Mr. Reilly: Mr. Chairman, following along Mr. Lambert's line of questioning, I do not find it difficult to understand why the government does not want a limit on this. Frankly, I came into this committee hearing yesterday convinced that the sensible course in the face of experience was to agree that no limit was necessary, but after having observed the demeanour of the gentleman who appeared before us yesterday and who reappeared today, I am now convinced that a limit is necessary. I do not know what limit is reasonable and the Minister yesterday refused to tell me. Perhaps we can elicit a little more information today that will enlighten us in that regard.

[Interpretation]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je trouve que c'est une façon assez curieuse de procéder. Si nous nous rappelons tout le bien-fondé des raisons pour lesquelles nous avons inclus à l'origine une limite, il est curieux de constater qu'après une expérience d'un an on peut s'entendre dire «Supprimez les contrôles, supprimez les limites». J'aimerais plutôt qu'on augmente la limite pour donner à la Commission la souplesse de manœuvre qu'elle nécessite. Ensuite, si notre expérience nous indique que nous devons procéder à des changements, nous y procéderons. Je ne puis me résigner à dire: «D'accord, nous allons supprimer tout contrôle», après seulement une année d'expérience. C'est pour cette raison que la position

du gouvernement qui demande qu'on procède à cette modification est, à mon avis, plutôt faible.

M. Lang: Je n'accepte pas votre proposition selon laquelle les raisons justifiant l'imposition d'une limite étaient bien fondées et solides. On a peut-être pensé qu'une limite présentait des avantages, mais je ne sais pas dans quelle mesure les raisons étaient solides et bien fondées. Il me semble que les arguments que nous avons entendus ce matin justifient bien plus la suppression d'une limite étant donné que le schéma d'ensemble des cotisations, des obligations gouvernementales, et des prestations, est établi dans la Loi de l'assurance-chômage et nous tenons à ce que ces crédits soient à la disposition de la Commission afin qu'elle puisse répondre à ces obligations. Comme les honorables députés l'ont dit—et même M. Alexander a dit qu'il voulait que ces paiements soient effectués aux particuliers et qu'il voulait que les crédits soient à la disposition de la Commission afin qu'elle puisse effectuer ces versements. Ce sera toujours là notre position et je suis persuadé que les honorables députés constateront que la seule autre solution qui leur reste est une modification du schéma de la Loi, si c'est là le désir du Parlement, et non pas un arrêt des paiements conformément à ses modalités.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, nous ne désirons nullement voir apparaître les sommes que cache le projet de loi. Ce que je veux dire au Ministre, monsieur le président, c'est que le fait que le gouvernement a dû faire publiquement amende honorable est extrêmement embarrassant; c'est la chose à éviter à l'avenir, c'est de son propre intérêt, tout en constituant une attitude très généreuse à l'égard des requérants potentiels; toutefois le but véritable de tout cela est d'éviter d'avoir une fois encore à reposer la question au Parlement. Comme l'a dit le Ministre, monsieur Andras, «Nous devons battre notre coulpe». Mais le gouvernement n'y tient pas. C'est là ce qui, à mon avis, est la seule motivation du Bill C-124. Le gouvernement ne tient pas une fois encore à battre sa coulpe.

Le président: Monsieur Reilly.

M. Reilly: Monsieur le président, pour suivre l'orientation adoptée par M. Lambert, je n'éprouve aucune difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement ne tient pas à imposer une limite. Franchement, j'ai assisté à la séance du Comité d'hier convaincu que la seule chose logique à faire étant donné notre expérience était de reconnaître qu'aucune limite n'était nécessaire; toutefois, après avoir observé le comportement de notre témoin d'hier qui comparait encore cette fois aujourd'hui, je suis maintenant persuadé qu'une limite est bien nécessaire. Je ne sais pas quelle est la limite qui serait raisonnable et le Ministre a refusé hier de me le dire. Nous pourrions peut-être aujourd'hui